

# DIRECTIVES

## du collectif des conseillers techniques

Envoyé jeudi 2 décembre 2010 – N°481

Publication FFCK – 87 quai de la Marne 94340 JOINVILLE LE PONT – Tel : 01 45 11 08 55 Fax : 01 48 86 13 25 [dtm@ffck.org](mailto:dtm@ffck.org)  
Responsabilité : Direction Technique Nationale : Philippe GRAILLE [pgraille@ffck.org](mailto:pgraille@ffck.org) - Mise en page : Jennifer COLINE [jcoline@ffck.org](mailto:jcoline@ffck.org)

---

Mise en œuvre des décrets relatifs à l'aménagement et la signalisation des ouvrages pour assurer la circulation sécurisée des engins nautiques non motorisés

### SOMMAIRE

- I. PREAMBULE
- II. POSITIONNEMENT DES CONSEILLERS TECHNIQUES REGIONNAUX
- III. IMPLICATION DES COMITE DEPARTEMENTAUX
- IV. MISE EN PLACE DE REFERENTS PAR SOUS BASSIN
- V. ACCOMPAGNEMENT DES REFERENTS PAR SOUS BASSIN
- VI. RELATIONS AVEC LES SERVICES ADMINISTRATIFS
- VII. ORGANISER LA REMONTEE DES INFORMATIONS AU SIEGE
- VIII. OUTILS

#### I. Préambule

La mise en application des décrets relatifs à l'aménagement et la signalisation des ouvrages constitue une opportunité pour améliorer nos sites de pratique. Au-delà des aménagements qui pourraient être obtenus ce travail permet de positionner durablement les acteurs du canoë kayak comme des interlocuteurs légitimes des services administratifs sur les questions d'aménagement des sites.

A contrario, si le milieu fédéral n'est pas suffisamment présent, les besoins en matière d'aménagement et de signalisation des ouvrages ne seront pas satisfaits. Et surtout la mise en œuvre de ces décrets pourrait s'accompagner d'interdictions... **Il est donc fondamental que le milieu fédéral soit impliqué dans la démarche d'élaboration des listes d'ouvrages auprès des services administratifs.**

Le travail est conséquent et nécessite l'implication de tous les acteurs de la FFCK, d'autant plus qu'un des décrets fixe un délai d'un an ce qui place les Préfets dans l'obligation de produire la liste des ouvrages nécessitant une signalisation **avant le 14 juillet 2011.**

# DIRECTIVES

## du collectif des conseillers techniques

Envoyé jeudi 2 décembre 2010 – N°481

Publication FFCK – 87 quai de la Marne 94340 JOINVILLE LE PONT – Tel : 01 45 11 08 55 Fax : 01 48 86 13 25 [dtm@ffck.org](mailto:dtm@ffck.org)  
Responsabilité : Direction Technique Nationale : Philippe GRAILLE [pgraille@ffck.org](mailto:pgraille@ffck.org) - Mise en page : Jennifer COLINE [jcoline@ffck.org](mailto:jcoline@ffck.org)

---

### II. Positionnement des conseillers techniques régionaux

Vous êtes chargé de coordonner les actions des acteurs de la FFCK et de faire le lien avec les services administratifs. Le statut d'agent de l'Etat des CTR rend légitime votre intervention auprès des Préfets qui ont la responsabilité d'appliquer les décrets qui concernent l'aménagement et la signalisation des ouvrages.

Chaque département devra être placé sous la responsabilité d'un CTR coordonateur de la mission. La répartition des départements se fait à la discrétion du CTCR. La répartition territoriale doit être communiquée à la DTN **avant le 31/12/2010**.

### III. Implication des comités départementaux

Après avoir expliqué aux Présidents des comités départementaux les enjeux et la nécessité de s'impliquer dans la démarche d'élaboration des listes, il s'agira de leur demander:

- De vous communiquer leur plan d'action
- De vous proposer un référent pour chaque sous bassin versant.

### IV. Mise en place de référents par sous bassin versant

Vous êtes chargé de valider les propositions du comité départemental et le cas échéant de « recruter » les personnes ressources pour occuper cette fonction.

Le principe est « **un seul référent départemental par sous bassin versant** ». Selon le cas, il est ainsi possible qu'un seul référent ait à sa charge l'ensemble des sous-bassins versant de son département. A l'inverse plusieurs référents départementaux peuvent se répartir les sous-bassins à leur charge.

La liste des référents par sous-bassin versant devra être communiquée au siège fédéral **avant le 31/01/2010**.

**NB:** Sont notamment susceptibles d'occuper la fonction de référent par sous bassin :

- les conseillers techniques fédéraux
- les référents patrimoine nautique
- les membres de l'équipe technique régionale
- les membres de nos clubs qui connaissent très bien leur territoire et le canoë kayak
- ...

# DIRECTIVES

## du collectif des conseillers techniques

Envoyé jeudi 2 décembre 2010 – N°481

Publication FFCK – 87 quai de la Marne 94340 JOINVILLE LE PONT – Tel : 01 45 11 08 55 Fax : 01 48 86 13 25 [dtm@ffck.org](mailto:dtm@ffck.org)  
Responsabilité : Direction Technique Nationale : Philippe GRAILLE [pgraille@ffck.org](mailto:pgraille@ffck.org) - Mise en page : Jennifer COLINE [jcoline@ffck.org](mailto:jcoline@ffck.org)

---

### V. Accompagnement des référents par sous-bassin

En s'appuyant sur le guide méthodologique<sup>1</sup> de la FFCK, chaque référent par sous-bassin est chargé de :

- recenser les cours d'eau navigables et les ouvrages
- dresser la liste des ouvrages nécessitant un aménagement et proposer les aménagements nécessaires pour chacun de ces ouvrages
- dresser la liste des ouvrages nécessitant une signalisation et proposer un plan de signalisation pour chacun de ces ouvrages

Les projets de listes doivent ensuite vous être communiqués avec l'avis du comité départemental.

Vous êtes chargés de vérifier le bon déroulement des travaux engagés par le référent par sous-bassin compte tenu des délais imposés par les procédures administratives.

### VI. Relations avec les services administratifs impliqués

Il est nécessaire de vous positionner comme l'interlocuteur privilégié des services administratifs qui participent à l'élaboration des listes d'ouvrages (DREAL, DDT(M) et DDCS(PP)).

Après avoir validé les propositions des référents par sous-bassin, vous êtes chargés de les communiquer aux services administratifs.

Vous êtes chargé de **suivre l'avancement des procédures administratives** et d'informer les référents par sous-bassin. Le cas échéant vous devez les solliciter pour qu'ils émettent un avis.

### VII. Organiser la remontée des informations au siège

Vous êtes chargé de communiquer au siège les éléments suivants :

- Les décisions d'actions des comités départementaux
- Les sollicitations des services DDCS, DDT, DREAL
- Les projets de listes préfectorales validées par les préfetures
- Les actes administratifs arrêtés par le Préfet
- Toutes autres informations que vous jugerez utiles

---

<sup>1</sup> Parution prévue début janvier 2011

# DIRECTIVES

## du collectif des conseillers techniques

Envoyé jeudi 2 décembre 2010 – N°481

Publication FFCK – 87 quai de la Marne 94340 JOINVILLE LE PONT – Tel : 01 45 11 08 55 Fax : 01 48 86 13 25 [dtm@ffck.org](mailto:dtm@ffck.org)  
Responsabilité : Direction Technique Nationale : Philippe GRAILLE [pgraille@ffck.org](mailto:pgraille@ffck.org) - Mise en page : Jennifer COLINE [jcoline@ffck.org](mailto:jcoline@ffck.org)

---

### VIII. Outils

Guide méthodologique (parution prévue en janvier)

Formations :

- Formation<sup>2</sup> inscrite au plan national de formation du ministère du 17 au 21 janvier 2010
- Journées de formation interrégionales « réglementation – accès à l'eau » le 27 novembre à Arras (déjà réalisée) et le 15 janvier à Toulouse. D'autres formations régionales suivront.

La plateforme numérique [www.patrimoine-nautique.org](http://www.patrimoine-nautique.org) rubrique « aménagement et signalisation des ouvrages ».

Documents de référence :

- Note d'information annexée à cet ID
- Mémento juridique FFCK
- Courrier<sup>3</sup> adressé aux Préfets des départements

Textes de référence :

- [Article L. 211-3-III-4° et 5°](#)
- [Décret n°2008-699 du 15 juillet 2008](#)
- [Décret n°2010-820 du 14 juillet 2010](#)

Contact :

Patryce BAZIN – [pbazin@ffck.org](mailto:pbazin@ffck.org) – 01 45 11 08 67

P.J. :

Annexe 1 : Rôle des CTR dans la mise en œuvre des décrets LEMA

Annexe 2 : Note d'information

---

<sup>2</sup> En cours de validation auprès du ministère

<sup>3</sup> Ce courrier sera expédié prochainement. Les CTR en sont destinataires en copie pour information.